

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 27 (1956)

Heft: 1

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cadre 39 : Bienne — Sonceboz — Delémont

- 22) 1741 (Bienne dép. 6.07 h., Moutier arr. 7.17 h. les jours ouvrables)
Retardement de quelques minutes du dép. de Bienne. Ce train attend inutilement 3' à Sonceboz et 7' à Tavannes.
- 23) 1761 (Sonceboz dép. 13.57 h., Reconvilier arr. 14.12 h.)
Continuation du train jusqu'à Malleray-Bévilard, qui est une agglomération industrielle importante. Le battement à Sonceboz pourrait aussi être réduit.
- 24) 1773 (Bienne dép. 19.43 h. les jours ouvrables et 20.11 h. le dimanche, Delémont arr. 21.18 resp. 20.24 h.)
Marche du dimanche tous les jours pour donner à Bienne la correspondance de Berne, tout en conservant à Delémont la correspondance pour Porrentruy).
- 25) 1744 (Delémont dép. 6.22 h., Sonceboz arr. 7.28 h. les jours ouvrables)
Continuation de ce train jusqu'à Bienne, où il donnerait à la population de la vallée de Tavannes de bonnes correspondances sur le 206 pour la Suisse romande et le 140 pour Berne et au-delà.
- 26) 5742 (Tavannes dép. 7.30 h., Sonceboz arr. 7.41 h.)
Départ de ce train de Reconvilier et réduction du battement à Sonceboz avec le 434 E (dép. 7.52 h.)
- 27) 1768 (Delémont dép. 17.15 h., Sonceboz arr. 18.20 h.)
Marche plus rapide et acheminement jusqu'à Bienne. Les ouvriers qui rentrent par ce train doivent poser 5' à Tavannes et 13' à Sonceboz. L'horaire suivant conviendrait bien : Tavannes 18.01/04, Sonceboz 18.12/13, Bienne arr. 18.32. Le croisement avec le 443 pourrait se faire à Reuchenette.

Nous recommandons les présentes revendications à votre bienveillante attention et vous présentons, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom de l'Association pour la défense des intérêts du Jura.

Le secrétaire :
René STEINER

Le président :
Frédéric REUSSER

ORGANES DE L'ADIJ

Adm. du *Bulletin* : R. STEINER. Resp. de la rédaction : MM. Reusser et STEINER
Publicité : Administr. du *Bulletin* — Editeur : Imp. du *Démocrate* S. A., Delémont
Présid. : F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. Secrét. : R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83
Caissier : H. FARRON, Delémont, tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ : Delémont, IVA 2086

Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source